

document n° 5

Acte déposé à la
Mairie de Bourges, le

21 AVR. 2009



département du cher
commune de bouleret
plan local d'urbanisme

approuvé le 8 avril 2009

liste des servitudes d'utilité publique

atelier francis ouhayoun
urbaniste - architecte d.p.l.g.

1, rue védeau - 18000 bourges - téléphone 02 48 21 36 30 - télécopie 02 48 69 04 91 - atelier.ouhayoun@wanadoo.fr

II - Liste des servitudes d'utilité publique

Code	Type	Dénomination	Texte d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire/Pays Fort
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	Edifice classé Château de Buranlure (cad BL 399) Cl MH : 5 mai 1944 r = 500m	loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par décrets	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans Cedex SDPA 10, rue Jacques Cœur 18000 Bourges
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels	Site classé : 12 avril 1952 Partie de l'île de Cosne située sur la rive gauche de la Loire en amont du pont sur le grand bras du fleuve, délimitée par la rive du fleuve à l'Est, l'ancienne butte de tir au Sud, par un chemin donnant accès à cette butte à l'Ouest par la route qui rejoint les ponts de Cosne au Nord section 0 n° 241	-Loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresques. - Article 28 modifiée par l'article 72 de la loi n° 83-3 du 7 janvier 1983	DIREN 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans Cedex
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	3 captages : « Les Pezeaux n° 1 et 2 » et « La Demi-Lune »	- article L 1321.1 du code de la santé publique - décret n° 89.3 du 3 janvier 1989 modifié par le décret n° 90.330 du 10 avril 1990 et par le décret n° 95.363 du 5 avril 1995	D.D.A.S.S. 4 boulevard de l'Avenir 18023 Bourges Cedex
EL2 bis	Servitudes en zones submersibles spéciales à la Loire et à ses affluents	- police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : Article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel Articles L 2122-1 à 6 utilisation du domaine public Articles L 2124-6 à 15 utilisation du domaine public Articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau Articles L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial Article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial Article L 5261-2 régime domanial des eaux Article 5331- 15 utilisation des eaux du domaine public	le canal latéral à la Loire Subdivision de Briare Service Navigation 17 rue du pont canal 45250 Briare

EL 3	<p>Servitudes de halage et de Marchepied Servitude de halage partout où il existe un chemin de halage ou d'exploitation : 7,80 m</p>	<p>-la Loire servitudes de marche pied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons: 3,25 m</p>	<p>Articles L 2121-2 à 6 du code général de la propriété des personnes publiques.</p>	<p>le canal latéral à la Loire Subdivision de Briare Service Navigation 17 rue du pont canal 45250 Briare</p>
EL 7	<p>Servitudes d'alignement</p>	<p>RD 13 arrêté préfectoral du 13 avril 1969 - RD 153 décision de la commission départementale du 18 décembre 1913 approuvé par autorité préfectorale le 11 juin 1914 - VC 4 décision de la commission départementale du 28 octobre 1926 - VC 8 décision de la commission départementale du 28 juillet 1921 - VC 14 décision de la commission départementale du 3 avril 1924</p>	<p>- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC</p>	<p>Pour les RD Conseil Général du Cher Direction des Infrastructures Service des routes 2 rue Fulton 18000 Bourges Pour les VC Maire de Boulleret route de Cosne 18240 Boulleret</p>
14	<p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques</p>	<p>réseau de transport ligne HTB : 63 kv Cosne - Sancerre réseaux de distribution lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)</p>	<p>Réseau de transport -loi du 15 juin 1906 modifiée sur les distributions d'énergie et notamment son article 12 -loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée sur la nationalisation de l'électricité et du gaz et notamment son article 35 -décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du -décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décrets n° 77.1141 du 12.10.1977, n° 85-1109 du 15.10.1985 et n° 93-629 du 25 mars 1993 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 de la loi n° 46.628 du 08.04.1946</p>	<p>ERDF Cher en Berry 3 rue Charles VII 18035 Bourges cedex</p>
PT 2	<p>Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat</p>	<p>- Liaison hertzienne Léré - Sancerre tronçon Sancerre - Léré zone de dégagement l = 100 m</p>	<p>- décret du 21 février 1989</p>	<p>France Télécom Unité Régionale de Réseau 9, avenue Marie Curie 37703 La-Ville-aux-Dames CEDEX</p>
PT3	<p>Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques</p>	<p>Câble GD 1249 Boulleret - Bannay dérivation * Câble GD 18-021 Boulleret - Léré * Câble RG 18717 Boulleret - Léré</p>	<p>articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications</p>	<p>France Télécom Site de Bourges 21 av Henri Laugier 18023 Bourges Cedex</p>